

Direction Opérationnelle d'Ain-Temouchent
Sous-direction Technique Opérationnelle
Département réseau d'accès

Réf : AT/DOT- 46/SDTO/DRA/CRU /53/ 2024

A :

Monsieur le Gérant de l'entreprise
KHEMGANI NASREDDINE
Z N-N°02 SIDI DJILLALI CITE 92 LOGTS BT –B
SIDI BELABBES

Objet : MISE EN DEMEURE N°1.

Projet : Travaux de canalisation FTTx.

Lot N°03 : CT8 MSAN /BS1N3 BENISAF.

- Vu le contrat d'adhésion N°08/2023 reconduction 09/2024 ayant l'objet travaux de maintenance et de développement canalisation FTTx.
- Vu l'ordre de service N°25 Du 01/04/2024 de démarrage des travaux notifié le 23/04/2024.
- Vu le PV d'ouverture de chantier le 23/04/2024.
- Considérant que le délai d'exécution contractuel est consommé à 25 % alors que les travaux ne sont pas entamés à ce jour.
- Considérant que le délai de l'autorisation de voirie est consommé à 30 % alors que les travaux ne sont pas entamés à ce jour.
- Vu l'article 04 du contrat d'adhésion N°08/2023 reconduction 09/2024 alinéa 4-1 relatif à l'engagement du partenaire cocontractant.
- Vu l'article N°19 du contrat d'adhésion N°08/2023 reconduction 09/2024 relatif à la responsabilité du partenaire cocontractant.
- Vu la visite de suivi et contrôle effectuer par les services du D/CMP le 30/04/2024 et la signalisation de l'absence de l'équipe d'exécution des travaux depuis l'ouverture de chantier à ce jour.

De ce qui procède :

L'entreprise **KHEMGANI NASREDDINE représenté** par son gérant est **mise en demeure pour la première fois** dans un délai de (08) huit jours à compte de la date de la publication de ladite mise en demeure sur site WEB d'Algérie télécom et avec les voies règlementaires.

À l'effet de :

- 1- Renforcer les équipes d'exécution conformément à vos engagements contractuels sur les moyens humains et matériels ; afin d'entamer d'exécution des travaux dans les plus brefs délais.

Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et règlementaires à l'encontre de l'entreprise.



Ain Témouchent, le 02/05/2024

Directeur opérationnel

ALGERIE TELECOM DOT 46
Directeur Opérationnel des
Télécommunications
Signé: Mr. BARAKA Djilali